

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

CE 0814-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 17 juin 2014 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Luc Gaudreault

Madame Line Lecours
Madame Patricia Pépin

ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général, et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 48 0614 :

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0614-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement.

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 49 0614 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 mai 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0614-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Monsieur Richard Boyer présente des dossiers relatifs aux Services des ressources humaines. Au terme des explications fournies, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 50 0614 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Lyne Lavallée, enseignante à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption de Parent, congé d'une durée de six (6) mois soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2015-2016, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Adopté unanimement.

Congés sans
traitement –
Temps complet

RÉSOLUTION CE 51 0614 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sans traitement à temps complet pour l'année scolaire 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps complet aux personnes suivantes :

- Monsieur Benoit Corriveau, enseignant à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;
- Madame Marie-Josée Gagnon, enseignante à l'école Notre-Dame de Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;
- Monsieur Bryan Luckerhoff, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Adopté unanimement.

Vers les 18 h 40, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 52 0614 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE


